



## Schuldbetreibungen - Poursuites pour dettes - Esecuzioni

GE

### NOTIFICATION POUR COMMINATION DE FAILLITE

1. Débitrice: **Natudiet Sàrl soit pour elle : Khan HOANG VAN, associé gérant**, Rue de Cornavin 3-5, 1201 Genève
2. Commandement de payer N°: 14 266073 Y
3. Créancier: First Security Alert Sàrl, Chemin du Collège 1, 1279 Chavannes-de-Bogis
4. **Remarques:** Créance: Selon commination de faillite  
Capital: CHF 2172  
Cause de l'obligation: Solde du contrat échu le 21.06.14  
N'ayant pas obtempéré au commandement de payer, le débiteur est menacé de faillite par le créancier si les créances ci-après ainsi que les frais de la poursuite ne sont pas payés dans les vingt jours dès la notification du présent acte. Si le débiteur estime ne pas être sujet à la poursuite par voie de faillite, il peut, dans les dix jours, à teneur de l'article 17 de la loi sur la poursuite, porter plainte auprès de la Commission de Surveillance de l'Office des poursuites. Le débiteur a d'ailleurs la faculté de solliciter de l'autorité compétente l'octroi d'un sursis concordataire.

Office des poursuites Genève  
1211 Genève 8

02284099

